Vie du Pays

LES NOUVELLES - L'ÉCHO FLÉCHOIS JEUDI 15 OCTOBRE 2020 actu.fr/les-nouvelles-de-sable

PLUIII. Après 5 ans de travail, l'enquête publique démarre lundi 19 octobre

Après plus de cinq ans de travail des élus, l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal démarre ce lundi 19 octobre. Un document qui s'imposera à tous les habitants du territoire de la CDC de Sablé pendant 12 ans.

CDC de Sablé-sur-Sarthe, La communauté de communes de Sablé travaille à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) depuis 2015. Un nouveau document d'urbanisme qui s'appliquera à tous les habitants du territoire. À l'issue de 73 réunions, le PLUIH en est aujourd'hui à sa phase d'enquête publique. Elle s'ouvre lundi 19 octobre à 9 h pour s'achever vendredi 20 novembre à 17h. Tous les habitants peuvent consulter le dossier en ligne ou dans leur mairie et venir y apporter leurs observations.

Préparer l'avenir

« Il aura fallu cinq ans de travail entre la prescription de l'élaboration de ce document et l'enquête publique », note Daniel Chevalier, président de la CDC en guise d'introduction. « On y a décliné notre stratégie pour notre territoire pour les années à venir : un territoire innovant engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et la valorisation du cadre de vie ».

Quatre axes guident le PLUIH. Le premier : le renforcement et le développement de l'activité économique. « L'idée est de préparer les espaces, de définir où seront implantées les futures entreprises et d'avoir des réserves foncières pour l'avenir »

L'objectif est d'éviter d'essaimer des petites zones d'activité. « La centralité concerne d'abord Sablé mais toute la CDC en profitera ». A Sablé, les nouveaux terrains disponibles pour les entreprises seront à l'avenir sur la future zone des Mandrières. Autre volonté affichée : « dynamiser l'activité touristique et de préserver et valoriser l'activité agricole ».

Sous-tend tout le PLUIH : la limitation de consommation de terres agricoles.

Moins de terrains constructibles

Deuxième axe de travail : la capacité à accueillir la population. Un angle important pour le PLUI : quels terrains seront constructibles et lesquels ne le seront pas. « L'objectif est la construction de 30 à 40 % de maisons dans l'enveloppe urbaine » pour limiter l'extension des villes et des communes. De nombreux terrains qui étaient constructibles ne le seront plus dans le nouveau PLUIH. L'objectif affiché est la construction de 130 à 150 logements par an, pendant 12 ans, sur tout le territoire de la CDC. « La densité de 12 logements à l'hectare aujourd'hui évolue pour atteindre à Sablé 20 logements à l'hectare, à Parcé et à Auvers-le-Hamon 16 et 15 pour les autres communes »

Autres axes de ce PLUIH, faciliter la mobilité, valoriser et préserver la richesse de l'environnement et du paysage.

33 jours pour consulter et commenter

Les habitants du territoire de Sablé ont désormais 33 jours pour consulter le dossier d'enquête publique et pour y faire des remarques. Ils peuvent le faire aux heures d'ouvertures de leur mairie ou en ligne. Ils peuvent également rencontrer les trois commissaires enquêteurs, Claude Thibaud, Maurice Bernard et Moïse Raimondeau, qui tiendront des permanences dans les différentes communes



Nicolas Leudière, maire de Sablé, Mélanie Duchemin, responsable de l'aménagement à la CDC et Daniel Chevalier, président de la CDC de Sablé présente le plan local d'urbanisme intercommunautaire qui encadrera l'évolution du territoire pour les 12 prochaines années.

de la CDC (lire ci-dessous):

Un document qui va conditionner les 12 prochaines années. « Mais il n'est pas figé. Nous aurons à y revenir », estime Mélanie Duchemin, responsable de l'aménagement à la CDC de Sablé. L'objectif pour les élus est une approbation début 2021 pour une application quelques mois plus tard.

J. F

■PRATIQUE

Enquête publique du lundi 19 octobre au vendredi 20 novembre. Dossier consultable dans les mairies de la CDC ou sur le site www.registredemat.fr/ cdcsable-pluih. Le registre est aussi ouvert sur ce même site internet. Attention en raison du Covid, le masque est obligatoire en mairie. Venir également avec son crayon.



Où trouver les commissaires enquêteurs

Mairie d'Asnières-sur-Vègre, le vendredi 6 novembre de 14 h à 17 h

Mairie de Auvers-le-Hamon, le samedi 31 octobre de 9 h à 12 h et mardi 17 novembre de 9 h à 12 h

Mairie d'Avoise, vendredi 30 octobre de 9 h à 12 h

Mairie du Bailleul, vendredi 6 novembre de 9 h à 12 h Mairie de Bouessay, samedi 7 novembre de 9 h à 12 h

Mairie de Courtillers, samedi 14 novembre de 9 h à 12 h Mairie de Dureil, mardi 17 novembre de 14 h à 17 h

Mairie de Juigné-sur-Sarthe, samedi 14 novembre de 9 h à 12 h

Mairie de Louailles, vendredi 30 octobre de 14 h à 17 h Mairie de Notre-Dame-du-

Mairie de Notre-Dame-du-Pé, mercredi 4 novembre de 9 hà 12 h.

Mairie de Parcé-sur-Sarthe, lundi 19 octobre de 14 h à 17 h et mardi 17 novembre de 9 h à 12 h

Mairie de Pincé, mardi 3 novembre de 14 h à 17 h

Mairie de Précigné, mercredi 21 octobre de 9 h à 12 h, vendredi 13 novembre de 9 h à 12 h.

Marie de Sablé, lundi 19 octobre de 9 h à 12 h, samedi 31 octobre de 9 h à 12 h, mardi 10 novembre de 14 h à 17 h, vendredi 20 novembre de 14 h à 17 h

Mairie de Solesmes, jeudi 29 octobre de 9 h à 12 h

Mairie de Souvigné-sur-Sarthe, lundi 26 octobre de 9 h à 12 h

Mairie de Vion, jeudi 29 octobre de 14 h à 17 h.